

Le notaire et la lutte contre le blanchiment de capitaux pour les années 2023-2025

Dispensée à partir de 2023

En mai 2022 le GAFI publie son rapport d'évaluation mutuelle de la France en matière de LBC/FT. Le système français est jugé efficace. Néanmoins, le notariat reste aux avant-postes en raison de son rôle prépondérant en matière immobilière. Cette dernière demeure toujours sur notre territoire le premier vecteur de BC/FT tant au niveau national qu'international.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

Applicable à la profession notariale, l'article L. 561-34 du Code monétaire et financier oblige les notaires à assurer l'information régulière de leurs personnels en LBC/FT. Le même texte les contraint à mettre en place toute action de formation utile. Ces obligations d'information et de formation professionnelles sont soumises au contrôle des autorités disciplinaires et les manquements sont susceptibles d'être sanctionnés

- Maîtriser et approfondir les fondamentaux de la LBC/FT
- Connaître la cartographie évolutive des risques propres au notariat
- Exécuter l'obligation de vigilance en fonction du risque évalué
- Établir une déclaration de soupçon de qualité au bénéfice de TRACFIN
- Former le personnel de l'office en matière de LBC/FT



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé théorique, cas pratiques et échange avec l'auditoire
- Support de travail avec textes, jurisprudence et articles de doctrine pertinents



FORMATEURS

Jean-Jacques BOURDILLAT et
Coline CADOUOT-ULLIEL
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

- Devenir expert
- Rester expert

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

- Contrôle, maîtrise et expertise des principales typologies d'opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
- Contrôle, maîtrise et expertise de l'exécution des obligations professionnelles et déontologiques imposées au notaire et soumises au contrôle des parquets et des chambres



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 INTRODUCTION

La lutte contre le blanchiment des capitaux, la fraude aux finances publiques et le financement du terrorisme après la transposition de la cinquième directive européennes de février 2020

- Nouveaux champs d'application
- Nouvelles règles de vigilance
- Risque faible – risque élevé
- Singularité des professions juridiques et judiciaires
- Missions et prérogatives de TRACFIN

2 PARTIE 1: L'OBLIGATION DE VIGILANCE

- Vérification de l'identité des parties et recherche du bénéficiaire effectif
- Relation d'affaires
- Obligations de vigilance et la notion de risque
- Mesures de vigilance complémentaires
- Obligations personnelles du notaire et mise en place de procédures internes
- Contrôle disciplinaire
- Sanctions
- Conseil d'orientation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

3 PARTIE 2: LA DÉCLARATION DE SOUPÇON OU L'OBLIGATION DE DÉCLARATION

- Obligation de déclaration
- Champ d'application
- Déclarant
- Destinataire
- Modalités de la déclaration
- Sanctions
- Secret professionnel et confidentialité ensuite de l'ordonnance n° 2020-115 *renforçant le dispositif national*
- Effets de la déclaration